

# La Privatisation numérique. Déstabilisation et réinvention du service public

PAR SOUPIZET JEAN-FRANÇOIS

13 JUIL. 2022

JEANNOT Gilles et COTTIN-MARX Simon , « La Privatisation numérique. Déstabilisation et réinvention du service public », Raisons d’agir, 2022.

La première partie de cet ouvrage est consacrée à la déstabilisation de la sphère publique par la sphère privée dans le contexte de la transition numérique. Le constat des auteurs est sans appel : les équilibres entre les communs et l’appropriable sont remis en cause. Ainsi, Facebook (Meta) a investi l’identification des personnes avec les services de Facebook Connect. Nous avons recours à Google Maps ou à Mappypour nous orienter et nous déplacer, et dans les rues de nos villes, Mooviatraque les contrevenants aux règles du stationnement, tandis que la gestion des espaces publics est confiée à Toshiba, Cisco ou Huawei pour ne citer que les exemples de Lyon, Nice et Paris ou Valenciennes. Les cryptomonnaies menacent le privilège de battre monnaie, et les réseaux sociaux décident de ce qui est décent, quand ce n’est pas Apple qui se fait le champion de la défense de nos libertés en période de pandémie. De nouveaux standards s’imposent.

L’informatique avait transformé l’administration publique de l’intérieur, désormais le numérique la recompose et la redimensionne depuis la sphère privée.

Mais il serait erroné de limiter ce phénomène à ses aspects techniques. Cette transition s’accompagne d’une évolution des esprits que révèle l’usage de mots tels que l’État plate-forme ou la Start-up Nation. Et cette transformation va de pair avec une redistribution économique en faveur des acteurs privés. D’abord, sous la forme de privatisations : des secteurs comme le transport aérien, le ferroviaire, l’énergie ou les télécommunications sont désormais dans la sphère privée, même si l’État y conserve un rôle d’actionnaire. Ensuite, ce sont des activités administratives qui sont transférées, comme la production des cartes grises ou le système des rendez-vous vaccinaux sur Doctolib. Plus stratégique sans doute, la sous-traitance de l’hébergement des données facilite la multiplication des offres de services en nuage (cloud) qui l’associent à des services logiciels et ouvrent la voie à une appropriation indirecte des données. En outre, des services nouveaux sont construits sur l’appropriation de données publiques à des fins lucratives, comme les transactions immobilières ou la jurisprudence sur la législation du travail.

Or, ces redistributions peuvent affaiblir la puissance publique. Wazeréoriente le trafic routier sans souci des conditions de la voirie ou des zones à circulation limitée. Blablacar a phagocyté l'offre de transport de la SNCF et Airbnb contribue à éloigner les habitants à revenus modestes des centres-ville.

Et puis la singularité du numérique, qui repose sur l'économie des plates-formes, l'accumulation des données et la qualité des algorithmes, contribue puissamment à la concentration des acteurs. Ainsi, en dehors même des géants du Net, les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) ou les NATU (Netflix, Airbnb, Tesla et Uber), le différentiel d'expertise génère des positions dominantes de la part d'entreprises numériques (Palantir pour la défense) ou renouvelle les traditionnelles (Vinci ou Bouygues pour l'ingénierie urbaine).

La seconde partie de l'ouvrage explore les voies d'une réappropriation pour endiguer les effets d'un délitement de la puissance publique. Il s'agit de remettre les services publics dans l'équation entre communs et souveraineté. Récemment, la sphère publique a connu la tentation du mimétisme. Mais les projets offrant des services administratifs à partir de l'open data n'ont pas convaincu. Les réussites viennent plutôt de projets clairement privés comme LinkedIn ou Leboncoin en matière d'emploi, qui d'ailleurs concurrencent les services publics ou des services administratifs qui tirent profit des API (Application Programming Interfaces), ces applications dont le rôle est de transférer des données d'un système d'information à un autre. On peut citer à cet égard FranceConnect pour l'identification ou Ameli.fr pour l'assurance maladie, tandis que de grandes applications comme Impots.gouv.fr sont largement appréciées. Bien plus que le partage des tâches, ce qui semble décisif dans ce domaine concerne bien le partage du savoir entre le public et le privé.

Au-delà et pour engager une réappropriation, trois propositions sont développées. La première porte sur un service public de la donnée autour de deux axes principaux : améliorer la transparence au service de la démocratie d'une part, et d'autre part contribuer au développement économique par les opportunités de la valorisation des données. Dans les faits, et après trois lois régissant la gratuité et la mise à disposition de la donnée, il apparaît que le premier objectif se heurte à la difficulté technique d'exploitation des fichiers rendus publics et que cela n'a pas fait l'objet d'une appropriation citoyenne. À l'inverse, l'objectif économique a été mieux servi, même si certains estiment que la transparence favoriserait les grands acteurs internationaux au détriment des acteurs locaux. La deuxième proposition pour cette réappropriation intéresse l'investissement dans les infrastructures supports d'Internet, clef du contrôle et de l'indépendance. Or, on assiste à un désengagement de la puissance publique dans les grandes infrastructures comme les câbles sous-marins ou les installations de l'informatique en nuage (cloud). Enfin, la troisième

proposition porte sur l'appui aux initiatives qui se jouent bien souvent aux franges de l'intervention publique et du mouvement social. Plusieurs exemples de projets innovants recourant au logiciel libre, dans la gendarmerie et la police, l'éducation ou les services municipaux, montrent la réalité du potentiel créatif de l'administration.

En conclusion, les auteurs soulignent l'asymétrie de la situation. Pour les géants du Net et les entreprises de la Tech, les marchés publics sont des marchés comme les autres. À l'inverse, pour le secteur public, ces acteurs représentent des risques spécifiques. Par leurs initiatives et les moyens financiers et de savoir dont ils disposent, ils exercent une déstabilisation spécifique. D'une part, leur action conduit à un capitalisme de surveillance qui peut s'exercer au profit de gouvernants peu scrupuleux, d'entreprises multinationales ou même d'un État tiers surplombant. D'autre part, le capitalisme de plate-forme met en cause la capacité et interpelle la légitimité de l'intervention publique, voire provoque sa dégénérescence.

Autant d'enjeux complexes. Certes, la dépendance vis-à-vis des majors du numérique, en échange des services réels qu'ils offrent à moindre coût, est consentie sans enthousiasme par les citoyens, mais l'idée d'un État centralisant les données apparaît à beaucoup comme une menace autrement inquiétante. Entre le délitement de l'État au profit d'une poignée d'acteurs dominants et la toute-puissance d'un État dont les règles démocratiques peuvent être fragilisées, il y a sans doute un équilibre à construire dans le cadre d'un débat que cet ouvrage contribue à éclairer par la qualité et la précision de ses analyses.